

exacte, le gouvernement a-t-il songé aux effets secondaires peut-être défavorables qu'auront ces mesures sur nos exportations?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit il y a deux ou trois jours, en réponse à une question d'un député, et en vertu de l'accord conclu avec les États-Unis, l'administration de la voie maritime du St-Laurent, et la St-Lawrence Corporation, l'organisme correspondant aux États-Unis, ont poursuivi leurs négociations relatives à la révision éventuelle des droits de péage. On m'a donné à entendre que les parties intéressées croient pouvoir arriver prochainement à un accord sur ce qu'elles vont proposer à leurs gouvernements respectifs. Jusqu'à présent, aucune recommandation réunissant tous les suffrages n'a été faite. Lorsqu'une telle recommandation sera faite, il y aura des audiences publiques dans les deux pays avant d'arriver à une décision définitive et j'espère que, lors de ces audiences, toutes les considérations, y compris celles que vient d'émettre le député, seront examinées.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA DÉCISION D'UN TRIBUNAL RELATIVE AUX SOINS MÉDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. On en verra l'urgence quand je dirai que j'ai en main une lettre du solliciteur de la population indienne, vivement préoccupée par la décision de la cour d'appel de la Saskatchewan dans l'affaire des médicaments.

Le problème tient à ce qu'il faut interjeter appel dans un certain délai; vu la réponse du ministre le 18 mars à mon collègue, le député de Skeena, qui lui demandait si le gouvernement serait disposé à fournir des soins médicaux et des services hospitaliers aux Indiens, ce qui éliminerait la nécessité d'un appel, il est très important d'avoir une réponse immédiate pour que les Indiens et leurs représentants puissent décider d'interjeter appel ou de laisser tomber l'affaire en toute sécurité.

J'aimerais demander au ministre s'il peut maintenant nous faire part de sa décision à ce sujet.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, l'étude de cette question n'est pas encore terminée, mais j'espère pouvoir donner une réponse à mon honorable ami demain ou lundi.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. Douglas: Question complémentaire. Puis-je demander au ministre si, étant dans l'impossibilité de prendre une décision affirmative, il songerait à la possibilité de fournir la somme nécessaire pour défrayer l'appel de cette décision du tribunal?

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui se rapporte à celle qui a été posée plus tôt sur l'affaire des médicaments pour les Indiens.

Considérant la nature grave des accusations de mauvaise foi portées contre le gouvernement et les citoyens du Canada, le ministre désirerait-il discuter de cette affaire avec son collègue le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, afin que des compensations satisfaisantes soient prévues dans la loi avant même que les mesures législatives touchant la Commission des réclamations des Indiens soient présentées. Cette affaire peut se régler par une mesure législative plutôt que par un litige.

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur, je serais heureux de considérer cette proposition.

[Français]

LA SÉCURITÉ DE L'ÉTAT

QUESTION RELATIVE À L'ADMISSION DE M. RONALD RAMSEY AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Hier, je lui ai posé des questions relatives à un M. Ramsey, révolutionnaire professionnel, qui est entré au Canada.

Je voudrais que le ministre me dise aujourd'hui si son ministère fait enquête actuellement ou a demandé à la Gendarmerie royale de faire enquête dans le cas de M. Ramsey, qui demande asile politique dans notre pays, et quelles sont les mesures que le ministre entend prendre à l'endroit de cet individu?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, depuis hier, j'ai reçu certains renseignements, qui étaient adressés au premier ministre, au sujet de M. Ramsey.

Si M. Ramsey fait une demande normale d'immigrant, nous l'étudierons à son mérite et nous verrons comment en disposer.